

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

DECRET D/2018/ **128** PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE
DE L'AQUACULTURE DE GUINEE (ANAG)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution

Vu la Loi L/2011/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement

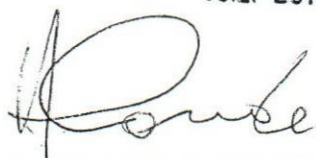
DECRETE

Article 1er : Monsieur Sidiki KEITA, Ingénieur Zootechnicien, Hiérarchie A, numéro matricule 198237 S, précédemment Directeur National de la pisciculture est nommé Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée.

Article 2: Un décret fixera l'organisation et les attributions de l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 JUL. 2018



PROFESSEUR ALPHA CONDE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

DECRET D/2018/ **128** PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE
DE L'AQUACULTURE DE GUINEE (ANAG)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution

Vu la Loi L/2011/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement

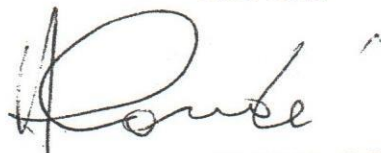
DECRETE

Article 1er : Monsieur Sidiki KEITA, Ingénieur Zootechnicien, Hiérarchie A, numéro matricule 198237 S, précédemment Directeur National de la pisciculture est nommé Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée.

Article 2: Un décret fixera l'organisation et les attributions de l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le **24** JUL. 2018



PROFESSEUR ALPHA CONDE